



# Association Sportive et Culturelle du Ministère de la Justice

## Saison 1<sup>er</sup>/09/2010 au 31/08/2011 Gymnastique et yoga à Paris

Mise à jour 20 août 2010

**Site Internet de l'ASCMJ :** <http://www.ascmj.com>

**Site Internet de l'ASCMJ :** <http://www.ascmj.com>

N° SIRET 329 845 754 00012 code APE 913<sup>E</sup>

ASSEDIC 557 103 83 E - URSSAF 755 55 0077521 001 011 - GARP 55710383 E 7500

Association déclarée le 17 mai 1946 sous le n° 7916 - Agrément Jeunesse et Sports n° 2593 du 1<sup>er</sup> mars 1950

### **Adhésion à l'ASCMJ**

Le règlement intérieur prévoit que :

- le montant de l'adhésion à l'association est unique quelle que soit l'activité.
- l'adhésion est individuelle et conditionnée par le paiement de la cotisation d'adhésion,
- le montant de la cotisation d'adhésion ne varie pas en cas d'adhésion en cours d'année,
- en cas de mutation en cours d'année ou d'incapacité physique, l'adhérent ne pourra pas demander le remboursement d'une partie de sa cotisation d'adhésion,
- la cotisation est annuelle et couvre la période du 1er septembre au 31 août de l'année suivante,
- son versement permet de bénéficier de l'assurance de l'ASCMJ pour les activités qu'elle organise.

### **Modalités d'adhésion à l'ASCMJ : articles 3 et 4 du règlement intérieur**

- remplir un bulletin d'adhésion individuel (page 3),
  - fournir une photographie, lors de la première adhésion,
  - payer la cotisation annuelle d'adhésion à l'association,
  - payer la ou les cotisations spécifiques à l'activité ou aux activités pratiquée(s).
- L'ASCMJ délivre une carte d'adhérent pour la saison avec la photographie fournie par celui-ci.  
Sur la carte sont indiquées les activités ayant donné lieu à une inscription.

### **Modalités d'inscription et/ou de demande de prestations ou de billets : Inscriptions et/ou de demandes de renseignements, de prestations ou de billets :**

- courrier postal :

Ministère de la Justice - ASCMJ - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01, avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle.

- courrier interne :

ASCMJ - secrétariat, Site Michelet

- site Michelet :

bureau C-022, bâtiment Cévennes, rez-de-chaussée bas. 14, rue des Cévennes, 75015.

Alain Fujita : 01.44.77.74.91 et @-mail : [alain.fujita@justice.gouv.fr](mailto:alain.fujita@justice.gouv.fr)

Michel Robin : 01.44.77.25.65 et @-mail : [michel.robin@justice.gouv.fr](mailto:michel.robin@justice.gouv.fr)

Télécopie : 01.44.77.71.73 et @-mail association : [ascmj@ascmj.com](mailto:ascmj@ascmj.com)

***La permanence ne pouvant pas toujours être assurée,  
il est préférable de téléphoner avant de venir.***

## ***Assurance***

L'ASCMJ, membre de l'Association Régionale Socio-Culturelle de la cour d'appel de Paris, bénéficie du contrat d'assurance obligatoire (article L321-4 du code du sport) souscrit par celle-ci pour les activités qu'elle organise.

Les garanties d'assurance couvrent la responsabilité civile de l'association, celle de ses animateurs salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport qui sont considérés comme des tiers entre eux.

En application de l'article L321-4 du code du sport, l'ASCMJ informe ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### ***Les adhérents***

*Le règlement intérieur distingue les personnes pouvant bénéficier :*

#### **a) du tarif d'adhésion interne : 10 €**

- les personnels en activité ou à la retraite :
- du Ministère de la Justice, y compris ceux qui sont mis à disposition ou détachés dans divers organismes,
- de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur,
- de la Mutuelle du Ministère de la Justice,
- de la Fondation d'Aguesseau,
- du Conseil d'Etat, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs,
- les personnes en fonction dans les divers organismes ayant un lien fonctionnel et/ou budgétaire avec le Ministère de la Justice tels que :
- le Conseil supérieur de la magistrature [CSM], la Commission nationale des comptes de campagne et des financements des partis politiques [CNCCFPP], la Commission nationale de l'informatique et des libertés [CNIL], le Service central de prévention de la corruption [SCPC], le Groupe Européen de Recherches sur la Normativité [GERN], le Centre d'Etudes Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales [CESDIP], la Mission Régionale d'Appui du Droit et de la Ville [MRADV], le Médiateur de la République, la Cour de Justice de la République,
- les personnes qui, bien que ne relevant pas du Ministère de la Justice, y sont en fonction (gendarmes, magistrats étrangers de liaison ...),
- les animateurs salariés de l'ASCMJ.

**b) de la gratuité d'adhésion :** membres de l'association HandiJustice, agents du Ministère de la Justice (présentation d'une attestation d'adhésion),

**c) d'un tarif fixé par convention :** membres des associations partenaires : 10 € pour les membres de la Cour des Comptes et les adhérents de l'association Aglaé de la direction générale de l'aviation civile.

**d) du tarif d'adhésion externe : 25 €** personnes n'appartenant pas aux catégories ci-dessus mais qui sont susceptibles de permettre le maintien d'une activité de l'Association par leur participation active.

Article 9 du règlement intérieur prévoit que l'adhérent s'engage à :

- présenter sa carte d'adhésion à toute demande d'un membre du conseil d'administration, en cas de non présentation, sa participation à l'activité pourra lui être refusée,
- respecter les locaux dans lesquels ont lieu les activités, les consignes de sécurité et de rangement sous peine d'exclusion selon les modalités prévues dans les statuts.
- ne participer qu'à la séance ou aux séances faisant l'objet d'une inscription car la nature de l'activité et la dimension des locaux limitent le nombre des participants par séance, l'ASCMJ peut toutefois accepter des changements de cours, provisoires ou définitifs, qui ne seraient pas susceptibles d'entraîner une gêne pour les participants du ou des cours demandés.

Les adhérents doivent fournir un certificat médical de moins de 12 mois.

## **Gymnastique et stretching à Paris**

### ***Activité réservée aux membres de l'ASCMJ***

Salle de sport du 2<sup>ème</sup> sous-sol du site Michelet C-209.

A partir du lundi 6 septembre.

Pas de cours entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an (1 semaine) et en août.

Lundi	gymnastique : 12 h à 13 h	gymnastique : 13 h à 14 h
	Laure Pradelles	Christophe Bouis
Mardi	gymnastique : 12h15 à 13h15	stretching : 13h15 à 14 h
	Christophe Bouis	Christophe Bouis
Mercredi	gymnastique : 12 h à 13 h	gymnastique : 17 h 30 à 18 h 30
	Laure Pradelles	Laure Pradelles
Vendredi	gymnastique : 12h15 à 13h15	
	Chantal Zarour	

Cotisation du	1 cours	2 cours	3 cours	4 à 6 cours
1er septembre 2011 au 31 juillet 2011	110 €	166 €	200 €	220 €
Pour information, prix d'un cours	2,4 €	1,8 €	1,5 €	1,2 - 1,0 - 0,8 €
2 janvier au 31 juillet 2011	75 €	110 €	130 €	140 €
Pour information, prix d'un cours	2,6 €	1,9 €	1,5 €	1,2 - 1,0 - 0,8 €

## **Gymnastique douce et relaxante**

Un stage de 2 mois de gymnastique douce et relaxante est organisé à titre expérimental, en septembre et octobre, animatrice Denice Moreau

A partir du lundi 6 septembre.

8 séances, le lundi	tarif
18 h à 19 h	22 €

## **Yoga à Paris**

### ***Activité réservée aux membres de l'ASCMJ***

Animatrice salariée : Madame Françoise Tworek

1 cours d'une heure 15, le jeudi de 12 à 13 h 15.

Salle de sport du 2<sup>ème</sup> sous-sol du site Michelet C-209.

Pas de cours entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an (1 semaine) et en août.

Cotisation du	2 septembre 2010 au 31 juillet 2011 : 170 €	2 janvier au 31 juillet 2011 : 115 €
Pour information, prix d'un cours	3,8 €	4,1 €

Daniel SCHMUCKLER, Président de l'ASCMJ

**Bulletin d'inscription du 1<sup>er</sup>-09-2010 au -31-08-2011**  
**Paris : Gymnastique, stretching, yoga**

Salle de sport du 2<sup>ème</sup> sous-sol du site Michelet C-209

Nom de famille			
Nom d'usage			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse professionnelle, service			
Profession			
Téléphone professionnel		@-mail	
Adresse personnelle			
Téléphone personnel		@-mail	

déjà membre de l'ASCMJ	Adhésion interne	Adhésion externe
	<b>10 €</b>	<b>25 €</b>

L'adhésion à l'ASCMJ permet de bénéficier des prestations ci-contre, pour plus d'informations, voir le site, rubriques « achats » à droite	Autorisation d'accès CAPROFEM
	Carte de fidélité Marionnaud M beaucoup plus (2)
	Achat de véhicules neufs ou d'occasion

(2) Modèle de demande à remplir sur le site [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com) rubrique « achats »

Jours et horaires des activités : cocher les jours et horaires des activités

Gym : lundi 12h à 13h	Gym : lundi 13h à 14h	Gym : mardi 12h15 à 13h15	Stretching : mardi 13h15 à 14h	Gym : mercredi 12h à 13h	Gym : mercredi 17h30 à 18h30	Gym : vendredi 12h15 à 13h15	Yoga : jeudi 12h à 13h15	<i>Stage de gym douce</i>
--------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Tarifs (cocher) à partir	du 30/09/10	du 01-01-11	Fournir un certificat médical de moins de 12 mois	
Gym / stretching à Paris	1 cours	110		75
	2 cours	166		110
	3 cours	200		130
	4 à 7 cours	220		140
Yoga	1 cours	170		115
stage de 2 mois de gymnastique douce et relaxante			22	

**Date du certificat médical :**

Photo d'identité pour la carte : oui/non

Chèque 1	Chèque 2	Total

1 ou 2 chèques à l'ordre de l'ASCMJ correspondant au total « adhésion ASCMJ + activité(s) ».